

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

BILL MODIFICATEUR TENDANT AU MAINTIEN DE LA SURTAXE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 17 décembre, de la motion de l'honorable M. Gray (pour le ministre des Finances): Que le bill C-139, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité plénier.

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion sans m'opposer à la proposition de l'honorable ministre sans portefeuille (M. Gray).

J'estime qu'il est de mon devoir de faire connaître les vues et les aspirations de mes concitoyens à l'égard de cette mesure. Je serai bref, mais je me dois de faire connaître leurs opinions. Le bill C-139, actuellement à l'étude, vise à prolonger d'un an encore l'application de la surtaxe de 3 p. 100.

J'aimerais commenter la déclaration que faisait l'an dernier le ministre d'État, alors qu'il a, pour la première fois, présenté une mesure tendant à imposer une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers, tel qu'en fait foi la page 9417 du compte rendu officiel des débats de la Chambre du 3 juin dernier. Le ministre s'exprimait alors en ces termes:

En proposant cela ce soir, je n'oublie pas que j'ai donné à entendre en octobre dernier que ces surtaxes ne s'appliqueraient que pendant le délai prévu, facteur dont il était tenu compte dans la série de mesures fiscales alors présentées. D'autre part, on comprendra sûrement qu'il nous faut aujourd'hui en prolonger l'application pour aider à stabiliser l'économie et non pas pour augmenter nos recettes.

Il est clair que la mesure dont nous a saisi l'honorable ministre sans portefeuille n'est pas motivée par une nécessité urgente de procurer des fonds plus considérables au gouvernement afin de lui permettre d'honorer ses obligations. Comme l'a dit le ministre, il s'agit tout simplement d'essayer de stabiliser l'économie du pays.

Cette surtaxe de 3 p. 100, qui nous a été proposée de façon temporaire, constitue un bien curieux cadeau des Fêtes à l'adresse des Canadiens, qui s'étaient imaginé qu'elle ne les frapperait que pour une année. Ils se voient ainsi présenter un cadeau bien singulier, soit celui d'être obligés de payer cette surtaxe pendant une autre année au moins.

Comme le ministre ne veut pas donner l'assurance qu'à la fin d'une autre année il retirera cette surtaxe, nous sommes donc justifiés de croire qu'elle deviendra permanente.

dire que les ouvriers de ma circonscription, aussi bien que ceux des autres, sont injustement frappés par cette taxe, car elle contribue à maintenir le coût de la vie à un niveau élevé et à perpétuer l'inflation. Il s'agit d'une injustice flagrante, spécialement à l'égard de l'ouvrier à revenu modeste ou moyen.

Grâce à l'imposition de cette surtaxe, sans qu'il y ait nécessité pour le gouvernement de l'imposer, selon l'honorable ministre des Finances (M. Benson), ce dernier ira chercher de l'argent dans les goussets des ouvriers qui en auraient besoin pour faire face à leurs obligations. Il ira chercher, au cours de l'année qui vient, environ 20 millions de dollars.

Il est inutile de réfléchir bien longtemps avant de blâmer amèrement l'honorable ministre et le gouvernement de ne pouvoir faire face à leurs obligations et d'imposer une surtaxe inutile.

Comme je l'ai dit, il y a quelques instants, cette surtaxe de 3 p. 100, qui a d'abord été imposée à titre temporaire, est en train de devenir permanente. Il faut aussi se souvenir que cette surtaxe naquit au cours du mois de février 1968, alors que le gouvernement avait proposé l'imposition d'une surtaxe de 5 p. 100 et avait été défait à la Chambre. Les Canadiens qui avaient alors blâmé le gouvernement et espéré avoir l'occasion de pouvoir lui dire comment ils en avaient assez de cette administration libérale ont été obligés d'endurer son incompétence et se sont vu finalement imposer cette surtaxe dont personne ne veut.

Nous n'avons donc pas le choix, étant donné les circonstances. En effet, il nous faut voter contre cette surtaxe et demander au gouvernement de cesser d'opprimer les ouvriers à revenu modeste. Il faudrait que ceux qui sont chargés de l'administration de la chose publique prennent enfin leurs responsabilités, respectent les promesses qu'ils ont faites pendant la campagne électorale et se penchent un peu plus sur les besoins de la population. Alors, ils comprendront qu'il leur est impérieux de cesser d'opprimer les ouvriers canadiens et de ne pas continuer d'imposer cette surtaxe de 3 p. 100. (*Applaudissements*)

[Traduction]

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): J'aimerais dire quelques mots sur le projet de loi fiscal, monsieur l'Orateur. L'autre jour, le ministre d'État de Windsor-Ouest (M. Gray) a déclaré qu'on avait présenté cette mesure pour réduire l'inflation. Je viens de relire son discours et c'est justement ce qu'on doit en déduire. A mon avis, ce ne sont pas toutes les régions du Canada qui contribuent à l'inflation. C'est pourquoi le gouvernement devrait Je devais prendre quelques instants pour